

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

N° 00035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Modification du règlement intérieur des restaurants Émeraude

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants,

Vu la délibération n°046 du Conseil d'Administration du 22 juin 2017 adoptant le règlement intérieur des restaurants Émeraude ;

Vu le Mémoire et son annexe présentés par Madame la Directrice Générale relatif à la modification du Règlement Intérieur des restaurants Émeraude du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Délibère

Article 1 : Le règlement intérieur des restaurants Émeraude adopté par délibération n°046 du Conseil d'Administration du 22 juin 2017 est abrogé.

Article 2 : Le règlement intérieur des restaurants Émeraude ci-joint est adopté.

La Directrice Générale



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE